



Fait à Floirac, le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 88
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votes exprimés : 29

Votes : POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés, dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Pascale GOT, à la salle de la Vacherie à Blanquefort.

Date de convocation : 14 avril 2026

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents :

M. GANELON (SMBV jalles cartillon et castelnau) ; M. GHESQUIERE (syndicat ruisseau Gua) ; Mme GOT (SMIDDEST) ; Mme SAINTOUT (Parc Naturel Régional Médoc) ; M. SCIARD (CdC Haute Saintonge) ;

Etaient représentés :

M. JOLY (SGBV Moron), Mme GUERE (Département Gironde),

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Etaient présents :

La chambre de commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde ; le CNPE ; le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins de Gironde ; le CPIE Médoc, l'association Estuaire pour tous, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde (FDAPPMA 33), la Fédération des chasseurs de la Gironde, le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest ; l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (UMPBX), l'UNICEM ; Vivre avec le fleuve.

Etaient représentés :

Association des pêcheurs professionnels en eau douce ; le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques ; la fédération de chasse de Charente-Maritime ; La Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime (FDAPPMA 17), la SEPANSO

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Etaient présents :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Grand Port Maritime de Bordeaux, OFB de Gironde, OFB Nouvelle-Aquitaine

Etaient représentés :

OFB Charente-Maritime ; Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis.

Délibération n°01/2026 – Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés -
Recomposition du collège 3 de la CLE: représentants de l'Etat et ses établissements publics

Vu le Code de l'Environnement, les articles L212-4 et R212-29 à R212-30 concernant les CLE,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 aout 2013 approuvant le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, son plan d'aménagement et de gestion durable et son règlement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés ;

Vu la révision en cours du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dont la CLE a validé son lancement en 2022, délibération n°2021-06 ;

Vu l'article R212-30 du Code de l'Environnement concernant la composition des trois collèges des commissions locales de l'eau ;

Considérant :

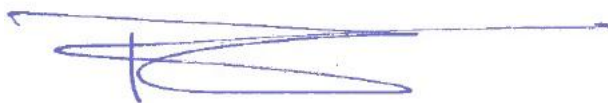
- *Le bilan de la gouvernance de la CLE réalisé dans le cadre de la révision du SAGE en 2024 et les conclusions liées sur la participation, l'engagement des différents acteurs et les thématiques en jeu ;*
- *La volonté de réduire le nombre de membre total de la CLE, trois collèges confondus ;*
- *La prise en compte du dernier Décret SAGE n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 et les évolutions concernant les membres obligatoirement présents dans la constitution d'une CLE ;*

Après en avoir débattu, il a été décidé avec 3 ABSENTIONS :

Article 1 : De valider le scénario de recomposition du collège 3 joint à la présente délibération ;

Article 2 : De communiquer ces éléments auprès de la Préfecture dans le cadre de la composition finale.

La Présidente de la CLE



Pascale GOT

Annexe 1 : Scénario validé en séance - composition du collège des représentants des services de l'Etat et ses établissements publics

1 représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
1 représentant du Conservatoire du littoral
1 représentant de la DDTM Charente-Maritime
1 représentant de la DDTM Gironde
1 représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
1 représentant du Grand Port Maritime de Bordeaux
1 représentant du Parc naturel marin Estuaire Gironde et mers des Pertuis
1 représentant du préfet coordonnateur de bassin
1 représentant de l'Office Français de la Biodiversité